

LA RÉGULATION DU CHAUFFAGE

Le principe :

Adapter le chauffage en fonction des périodes d'occupation de chaque bâtiment : le chauffage est mis en route quelque temps avant l'arrivée des occupants puis coupé progressivement avant leur départ (utilisation de l'inertie du bâtiment).

Une mise en œuvre simple et rapide :

Définir les périodes d'occupation du bâtiment puis acheter, si besoin, un régulateur (installé par un chauffagiste ou par le technicien de la commune) puis programmer les horaires de chauffe qui pourront être modifiés si les périodes d'occupation varient.



Il témoigne

« Un geste simple, des économies réalisées »

« En 2008, nous avons lancé, avec le SICECO, une campagne de pré-diagnostics énergétiques sur le patrimoine bâti de la commune dans l'espoir de diminuer notre consommation d'énergie qui se situait entre 250 et 300 MWh/an pour un budget allant de 20 000 à 30 000 € environ. Au total, 4 bâtiments ont été audités et des préconisations de travaux ont été proposées. Un des premiers chantiers que nous avons conduit, a été le réglage de la régulation. Simple dans sa mise en œuvre, nécessitant peu d'investissement, cette opération a largement dépassé nos espérances en termes d'économies d'énergie. Notre facture a été diminuée quasiment de moitié ! »

Claude Rémy,
Maire de Brochon, 788 habitants

CHIFFRES CLÉS

0 €

D'investissement sur les 4 bâtiments



10 000 €

D'économies



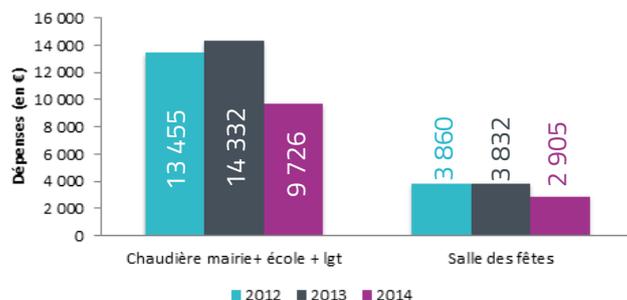
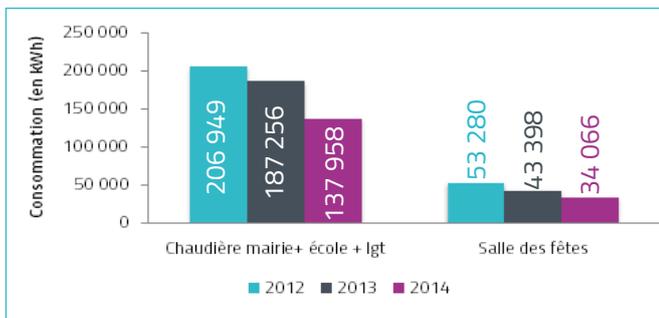
26 %

D'énergie consommée en moins



35 t

D'émissions de gaz à effet de serre évitées correspondant à 194 allers et retours Lille/Marseille



Le Conseil en Énergie Partagé est une mission proposée par le SICECO afin de permettre aux adhérents de maîtriser leur facture d'énergie et de mettre en place une véritable politique d'efficacité énergétique. Cette mission est soutenue financièrement par l'Union européenne, l'ADEME et la Région.

À votre tour de réguler votre chauffage !

Contactez votre CEP

Gülşah Ay - 03 80 50 80 43
06 07 45 29 34 - gay@siceco.fr